



Savoir si l'appelant a déposé ses conclusions au greffe

Par Maite123456

Bonjour,

Une procédure d'appel dans laquelle je suis l'intimée est en cours.

J'ai bien reçu les conclusions de l'appelant via mon avocat, mais j'aimerais savoir si ses conclusions ont été déposées au greffe. Celles qui m'ont été transmises ne sont pas "officielles" (courrier à en-tête de l'avocat adverse, mail simple)

Y a t il un moyen de savoir ? Le greffe envoie t il un courrier lorsque les conclusions sont déposées?

Merci pour vos réponses.

Par Indigo

Bonjour Maite123456

Lorsque vous indiquez :

"J'ai bien reçu les conclusions de l'appelant via mon avocat, mais j'aimerais savoir si ses conclusions ont été déposées au greffe. Celles qui m'ont été transmises ne sont pas "officielles" (courrier à en-tête de l'avocat adverse, mail simple)

Y a t il un moyen de savoir ? »

Le meilleur moyen de le savoir est de poser la question à votre avocat.

Cordialement.

Par Maite123456

Ah d'accord, merci pour votre réponse !